

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DEFINITIVE
POUR LES ELEVES ADMIS EN CYCLE INGENIEUR**

- **admis sur concours**
L'étudiant qui choisit l'ENSEEIH avec « un oui définitif » sur le serveur du CCP ne reçoit pas d'accusé réception de la part de la direction des études de l'école.
Le dossier correspondant à l'inscription administrative définitive est remis à l'étudiant, le jour de la rentrée, le 9 septembre 2008 (l'inscription administrative a lieu, à l'école, au cours de la première semaine de la formation).
- **admis sur titres**
L'école accuse réception et enregistre l'admission de l'étudiant, après réception du paiement des arhres.
Le dossier correspondant à l'inscription administrative définitive est remis à l'étudiant, le jour de la rentrée. (l'inscription administrative à l'école, a lieu au cours de la première semaine de la formation)

Pièces devant être fournies obligatoirement le jour de l'inscription

- copie de la **carte nationale d'identité** en cours de validité pour les étudiants français et **un acte de naissance** pour les étudiants de nationalité étrangère,
- **3 photographies d'identité** dont une de format 26 x 32 mm pour la carte d'étudiant, **avec au verso : nom, prénom, année et département de formation,**
- copie du **baccalauréat** et du dernier **diplôme obtenu permettant l'admission à l'école (pour les admis sur titres),** justificatifs à produire pour tous les étudiant(e)s de nationalité française :
 - copie du **certificat de participation à la journée de l'Appel à la Préparation à la Défense (APD)**
- copie de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou le certificat provisoire de remplacement,** couvrant toute l'année universitaire 2008-2009,
- pour les étudiants étrangers de l'Espace Economique Européen : pour les Québécois : **imprimé SE401-Q-102bis,**
- **attestation assurance « Responsabilité Civile »** couvrant toute l'année universitaire 2008-2009. A défaut de justificatif le jour de l'inscription, **vous devrez obligatoirement adhérer** à l'assurance Responsabilité Civile d'une mutuelle étudiante, soit VITTAVI, soit LMDE.
- **original & 2 copies de l'avis d'attribution de bourse recto-verso** (pour les boursiers sur critères sociaux CROUS), **ou copie attestation de bourse** (pour les étrangers, boursiers du gouvernement français avec statut BGF).

Pièces devant être présentées (ou renseignements nécessaires) le jour de l'inscription

- **carte de sécurité sociale** personnelle ou copie de celle de l'assuré social dont l'étudiant est ayant droit,
- carte d'étudiant de l'année dernière (si scolarisé en France l'année précédente),
- numéro de sécurité sociale (ou n° INSEE) : les étudiants venant de l'étranger se verront attribuer un numéro provisoire,
- **carte de séjour ou titre provisoire ou passeport avec visa « long séjour étudiant »** pour les étudiants étrangers,
- **numéro Identifiant National Etudiant – N° INE :**
→→→→ sans ce numéro, pas d'inscription universitaire possible ←←←←←
 - ce numéro attribué au moment du baccalauréat (N° BEA) figure sur le relevé de notes du bac (depuis 1995)
 - pour les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1995, ce numéro a été attribué par l'établissement dans lequel l'étudiant était inscrit. Il peut figurer sur la carte d'étudiant ou être obtenu auprès de l'établissement fréquenté
 - les étudiants venant de l'étranger ou en reprise d'études qui s'inscriront pour la première fois dans l'enseignement supérieur se verront attribuer un numéro I.N.E.

● Cas particulier des étudiants admis sur titres : ne seront pas à fournir les pièces déjà fournies lors du dépôt du dossier de candidature . Toutefois, il peut vous être demandé de présenter les originaux des pièces déjà fournies

DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Le montant des droits est, chaque année, fixé par arrêté ministériel. Ce montant peut varier en fonction du statut de l'étudiant (élève régulier ou stagiaire, en formation initiale ou continue, en mobilité internationale etc...) et des éventuelles exonérations de frais pour certaines catégories d'étudiants (notamment, étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, étudiants étrangers boursiers du gouvernement français).

Le montant des droits universitaires et de l'affiliation sécurité sociale pour l'année scolaire 2008-2009 n'est pas connu à ce jour (à titre indicatif, montant droits d'inscription d'un élève régulier + couverture sociale en 2007-2008 : environ 781 €).

**LE REGLEMENT DE LA TOTALITE DES DROITS S'EFFECTUE LE JOUR DE L'INSCRIPTION,
PAR CHEQUE OU CARTE BANCAIRE (CB, Visa, Mastercard) .**

La carte d'étudiant et les attestations d'inscription ne pourront être délivrées à l'étudiant que lorsque ce dernier aura fourni ou présenté, à la scolarité centrale de l'école, TOUTES les pièces exigées au moment de l'inscription

